



2024-2029

POUR UN SURSAUT EUROPÉEN

Priorités des grandes entreprises françaises
pour les élections européennes et le mandat
de la prochaine Commission

Propositions détaillées

2024-2029 : pour un sursaut européen

Fortes de 8,5 millions de salariés dans le monde, dont 4,5 millions en Europe, les grandes entreprises françaises tiennent à la construction européenne. L'Union européenne est leur espace naturel de développement, elle leur offre un large marché, une monnaie commune en zone euro et dispose d'une épargne élevée. Elles y réalisent 55 % de leurs exportations et 30 % de leur chiffre d'affaires (hors France). L'Union européenne a par ailleurs facilité leur internationalisation en contribuant à l'ouverture des marchés des pays tiers, à leurs exportations et leurs investissements.

Le lien des entreprises françaises avec le projet européen n'est pas seulement économique. **Les entreprises et leurs dirigeants ont un attachement profond aux valeurs, aux institutions démocratiques, au modèle social et environnemental de l'Union européenne, une construction politique sans pareille.** Ils sont conscients que cette construction politique, qui constitue le présent et l'avenir économique de la France, repose sur l'aptitude des États à s'affranchir de leurs tendances protectionnistes. Ils sont donc opposés à toute orientation programmatique qui exposerait l'Europe à un risque de fragmentation. Le projet européen doit être d'autant plus défendu que la guerre est à nos portes et menace l'espace de paix, de solidarité et de prospérité que nous avons créé.

Les grandes entreprises françaises sont par ailleurs des acteurs majeurs de la transition écologique et numérique, via leur propre transformation vers un modèle de production décarboné et leur rôle dans la fourniture des technologies vertes et numériques à toute l'économie et à la société.

Réaliser la transition globale de notre économie en assurant un haut niveau d'exigence sociale nécessite d'intensifier notre compétitivité vis-à-vis de nos principaux concurrents dans un contexte mondial tendu. Or, force est désormais de constater que nous ne parvenons plus collectivement à réaliser la nécessaire adéquation entre atteinte des ambitions européennes et dynamisme économique.

De nombreux indicateurs montrent que l'Union européenne a atteint un point de bascule à partir duquel elle risque de s'enfoncer dans un décrochage irréversible vis-à-vis des deux grandes zones géographiques de croissance, l'Asie et l'Amérique du Nord. **Les fondements et les atouts de l'Europe, auxquels les grandes entreprises sont profondément attachés, ne seront plus des leviers suffisants pour maintenir des projets d'investissement dans l'UE.**

Les manifestations de ce décrochage sont de plus en plus tangibles. L'Union européenne est désormais pénalisée par de forts écarts de croissance, de productivité et de R&D avec ces deux blocs. **Notre appareil productif est en retard en matière d'automatisation et de numérisation. L'excédent commercial de l'UE se contracte et les projets mondiaux d'investissement se concentrent désormais prioritairement en Asie (54 %) et en Amérique du Nord (28 %) et seulement à hauteur de 10 % dans l'UE.** Sur le plan géopolitique et géoéconomique, l'influence des 27 est menacée.

Ce différentiel de compétitivité est pour une part imputable à des chocs externes, comme les crises sanitaires et géopolitiques (tensions logistiques, guerre russo-ukrainienne, renchérissement de l'énergie) ou les politiques agressives de nos principaux concurrents économiques (distorsions de concurrence, dépendances stratégiques entretenues), **mais provient très largement de nos défaillances internes**.

Les entreprises opèrent sur un marché intérieur de moins en moins intégré, ne parviennent pas à lever suffisamment de capitaux d'origine européenne et font face à un carcan normatif toujours plus étroit et une accumulation de contraintes depuis 2019.

Le déluge de nouvelles obligations de *reporting* et de conformité (CSRD, CS3D...), en ne tenant pas compte du fonctionnement des entreprises, crée un surcroît de charges administratives et expose leurs activités - en Europe et dans le monde - à davantage de complexités, de lenteurs et d'insécurité juridique, sans qu'il en résulte un gain économique, environnemental ou citoyen. Ces obligations peuvent même s'avérer contre-productives en freinant les transformations dans lesquelles elles sont déjà engagées. **L'Union européenne, dans sa volonté de faire prévaloir ses valeurs au-delà de son territoire, risque de mettre au second plan les intérêts de ses entreprises et des citoyens**. Elle s'expose en outre aux critiques sur le caractère extraterritorial de ses législations.

Les textes-clés du *Pacte vert* (révision de la directive ETS, règlement MACF, interdiction du moteur thermique) ont fixé des calendriers de réduction des émissions de gaz à effet de serre

et des normes de transformations technologiques très exigeants **sans pour autant les articuler avec les financements qui auraient permis de faire émerger rapidement les technologies nécessaires. Nos concurrents les ont fait émerger grâce à des mesures incitatives**.

La priorité donnée en Europe à la norme (comme l'excès de protection du consommateur) pénalise depuis longtemps nos industries lors qu'il s'agit pour elles d'acquérir une taille mondiale et de bénéficier des effets d'échelle. Cette priorité menace désormais de **placer l'UE en situation d'utilisatrice nette des technologies vertes et numériques développées et fournies par les entreprises des deux autres zones géographiques**. Ces technologies ont de surcroît été financées en partie par notre épargne, au détriment des opérateurs européens.

Il est temps de réagir.

C'est pourquoi l'Afep prend part aux débats précédant les élections européennes et la mise en place de la nouvelle Commission européenne en formulant des propositions précises et concrètes.

Ce scrutin déterminant doit être l'occasion d'une prise de conscience du décrochage en cours mais surtout de **la nécessité d'un changement radical des politiques européennes pour un sursaut compétitif de l'UE** au cours de la prochaine mandature - et dès sa première année - **pour retrouver son statut de puissance économique de premier rang**.

C'est seulement par **ce sursaut** qu'elle pourra **réduire ses dépendances et réussir sa transition écologique et numérique**, riches en emplois et facteurs de croissance et de progrès social.

Nos axes prioritaires et les 9 mesures urgentes à adopter pendant la première année de mandat

Un sursaut intérieur : accroître la compétitivité intrinsèque de l'UE

Avec un meilleur financement de l'économie et de l'innovation, une facilitation des investissements, une stratégie industrielle plus cohérente notamment en matière de politique de concurrence, une plus grande intégration du marché intérieur et un allègement des contraintes sur les entreprises.

- Renforcer les capacités d'investissement dans la transition et l'innovation en mobilisant l'épargne privée européenne
- Mettre en œuvre sans délai un chantier de simplification des obligations de conformité pesant sur les entreprises, et en particulier, de reporting, existantes et à venir, dans un objectif de compétitivité

Un sursaut extérieur : renforcer la position externe de l'UE

Avec une politique commerciale offensive et cohérente avec sa stratégie industrielle, une diplomatie économique plus affirmative et une meilleure résilience face aux chocs externes et aux politiques agressives de nos partenaires (exigences de *level-playing* environnemental, social et sanitaire, lutte contre la coercition et renforcement de sa défense).

- Conclure des accords de commerce et des partenariats industriels visant la sécurisation des chaînes de valeurs critiques et les nouveaux débouchés avec un niveau satisfaisant de *level-playing field*
- Repositionner rapidement nos relations commerciales avec la Chine et le cas échéant avec les Etats-Unis

Un sursaut dans la double transition écologique et numérique

Donner la priorité à la fourniture d'énergie décarbonée à bas coût et au déploiement des industries vertes et numériques, mettre en place un cadre de compétitivité propre à la double transition (canaux de financement adéquats, compétences, stimulation de l'investissement et de l'innovation).

- Développer un plan massif de construction des infrastructures (production, distribution et stockage de l'électricité, hydrogène, CCS, 6 G)
- Adapter les principaux textes du Pacte vert pour assurer la montée en puissance de l'offre européenne et jouer sur le levier de la commande publique dans ce domaine (critères de durabilité et de résilience)
- Attirer des jeunes talents du monde entier pour les métiers de l'économie du futur en renforçant l'attractivité dans des secteurs à forte croissance et en maintenant une ouverture internationale en termes de main d'œuvre

Un sursaut institutionnel

Adapter les institutions, les politiques et le mode d'élaboration des normes européennes pour faire face à l'élargissement de l'UE à l'horizon 2030 afin de conserver notre agilité réglementaire face aux autres zones géographiques.

- Faciliter le recours aux expérimentations juridiques
- Simplifier et accélérer drastiquement les modalités de distribution des aides publiques

Sommaire

LE SURSAUT INTERIEUR

1. Mettons en place le socle financier et économique de la compétitivité interne

- Amélioration du financement de l'économie et du cadre des investissements directs au sein du marché intérieur 6
- Une stratégie industrielle rénovée et mieux coordonnée aux autres politiques internes de l'Union européenne 7

2. Libérons le potentiel des entreprises en redynamisant le marché intérieur et en supprimant les freins réglementaires

- Relance du marché intérieur et action sur la politique de compétitivité des Etats membres 8
- Préservation de l'autonomie des entreprises 9
- Réduction des charges administratives 10

LE SURSAUT EXTERIEUR

3. Faisons de l'UE un acteur central du nouvel ordre économique international

- Politique commerciale en synergie avec la stratégie industrielle et géopolitique de l'UE 11
- Priorité aux réseaux mondiaux d'infrastructures physiques et numériques 12
- Une diplomatie européenne plus affirmée sur les enjeux mondiaux et techniques 12

4. Luttons contre les pratiques déloyales de certains Etats tiers et les menaces extérieures pour la sécurité de l'UE

- Rétablir un level playing field économique, environnemental, social et sanitaire 13
- Garantir la sécurité économique et la résilience 14

LE SURSAUT DANS LA DOUBLE TRANSITION

5. Faisons primer le déploiement des technologies vertes et numériques sur l'approche strictement normative

- Mise en place des infrastructures de l'économie verte et numérique 15
- Priorité donnée à la montée en puissance de l'offre des industries vertes 16
- Développement des technologies numériques dans l'UE, essor des échanges et réduction des dépendances numériques 17

6. Dotons-nous d'un environnement propice à la double transition

- Meilleur financement de la double transition 18
- Montée en compétence de la population active et dynamisme des marchés du travail 19
- Développement d'écosystèmes d'innovation 19

LE SURSAUT INSTITUTIONNEL

7. Mettons les institutions, les politiques européennes et le cadre financier européen en ordre de marche

- Réforme des institutions et de leurs procédures de décision pour une Union européenne plus efficace avant et après l'élargissement 20
- Adaptation des politiques et des finances publiques européennes aux enjeux de compétitivité et à l'impact de l'élargissement 21

8. Adoptons des normes et des dispositifs d'accompagnement cohérents et efficaces

- Amélioration de la transparence, de la cohérence et de l'efficacité de la norme européenne 22
- Simplification des modalités d'accès aux aides européennes ou aux mécanismes dérogatoires en matière d'aides d'Etat 23

Le sursaut intérieur

Accroître la compétitivité intrinsèque de l'Union européenne

1. Mettons en place le socle financier et industriel de la compétitivité interne

- □ Amélioration du financement de l'économie et du cadre des investissements directs au sein du marché intérieur

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- L'UE enregistre encore un retard dans le financement de l'économie en comparaison des Etats-Unis.
- Les progrès en matière d'unification des marchés de capitaux ont été trop lents malgré certaines avancées comme le *Listing Act*.
- Avec le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement entre Etats membres, il n'existe plus de solution d'arbitrage obligatoire pour les litiges entre investisseurs originaires d'un autre Etat membre et l'Etat membre d'accueil. Les différends doivent être portés devant les juridictions nationales, avec une grande disparité selon le niveau d'efficacité et d'impartialité du système juridictionnel local. Cette situation ne favorise pas les investissements transfrontaliers.

Propositions

- L'UE doit relancer l'union des marchés de capitaux et l'union bancaire sous la prochaine mandature, y compris en passant le cas échéant par des coopérations renforcées pour dépasser les blocages existants.
- Il convient de réorienter l'épargne vers le financement en actions des entreprises pour permettre le financement de la transition énergétique et numérique
- L'UE doit en particulier développer son marché de la titrisation en allégeant les exigences prudentielles applicables aux banques pour les tranches de titrisation senior, permettre à ces tranches seniors d'être prises en compte dans le calcul du ratio de liquidité (LCR) et modifier le règlement européen encadrant la titrisation STS (simple, transparente et standardisée) en le simplifiant.
- Le marché de la titrisation doit être également sécurisé par un mécanisme européen de garantie qui pourrait reposer in fine sur la BEI.
- Il faut adopter un cadre européen favorisant le développement de l'actionariat salarié qui peut passer par des mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'harmonisation des règles jugées essentielles (décote, abondement ou cas de déblocage)
- La notion de compétitivité doit être introduite dans le mandat des autorités européennes de supervision (EBA, EIOPA, ESMA).
- La mobilisation des fonds pour la croissance passe aussi par une lutte contre les retards de paiement sans pénaliser la trésorerie des entreprises et notamment en refusant un délai maximal de paiement de 30 jours
- Il convient d'instituer une juridiction européenne spécialisée dans les litiges investisseurs-Etats ou, à défaut, constituer une nouvelle chambre au sein de la CJUE et adopter un règlement sur la protection des droits des investisseurs européens au sein du marché intérieur.

Le sursaut intérieur

■ Une stratégie industrielle renouvée et mieux coordonnée aux autres politiques internes de l'Union européenne

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- La stratégie industrielle de l'UE a connu une large mise à jour depuis 2019 avec l'apparition des écosystèmes industriels en substitution des filières et une politique de législations sectorielles (Chips Act, CRMA, NZIA) ou horizontale (SMEI) axées sur la production.
- Ces évolutions vont dans le bon sens mais restent insuffisantes : les écosystèmes n'intègrent pas forcément la totalité des chaînes de valeurs et surtout la mise en synergie entre la politique industrielle et les autres politiques internes n'est pas achevée. La prise en compte des vues des entreprises dans la gouvernance de la politique industrielle reste insuffisante.
- La politique de concurrence n'a pas encore suffisamment intégré la situation de concurrence inégale des entreprises avec les géants des pays tiers ou l'objectif de résilience via un accroissement de la production sur le territoire de l'UE.
- L'objectif d'une économie circulaire à l'échelle du continent reste encore entravé par des freins réglementaires (ex : la valorisation des déchets sur le territoire de l'UE reste complexe du fait des incohérences entre législations de sortie de déchets)

Propositions

- La Commission doit améliorer le cadre de fonctionnement des alliances industrielles et la coopération entre entreprises individuelles pour favoriser le déploiement de chaînes de valeurs mieux intégrées, au moins au sein de l'UE.
- Les instances de consultation préalable sur la stratégie industrielle et les instances de gouvernance des législations industrielles ou impactant l'industrie (ex : MACF) doivent mieux inclure dans leur fonctionnement les représentants des associations professionnelles et des industries individuelles présentes dans plusieurs Etats membres.
- Les différents outils de la politique de la concurrence (définition du marché en cause, etc) doivent être mis en œuvre par la Commission et les autorités de concurrence nationales en cohérence avec les nouveaux objectifs de résilience et d'autonomie stratégique dans le secteur industriel, notamment en permettant les fusions ou acquisitions transfrontalières destinées à rivaliser avec les concurrents de pays tiers ou en accordant les flexibilités requises en matière d'aides d'Etat.
- La révision des différentes législations sectorielles en matière de circularité (écoconception, déchets) doit se poursuivre en cohérence étroite avec les législations sectorielles industrielles (Chips Act, CRMA et NZIA) pour simultanément maximiser la résilience stratégique de l'UE en matière d'intrants, favoriser l'intégration industrielle de l'UE et réduire l'empreinte environnementale de ces secteurs.

Le sursaut intérieur

2. Libérons le potentiel des entreprises en redynamisant le marché intérieur et en supprimant les freins réglementaires

■ □ □ Relance du marché intérieur et action sur la politique de compétitivité des Etats membres

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- A rebours des acquis du marché intérieur, les Etats membres n'ont cessé d'ériger de nouvelles barrières réglementaires ou administratives entravant aussi bien la circulation des biens que celles des services.
- Même dans des domaines relativement harmonisés comme la protection des données personnelles, les régulateurs nationaux conservent des compétences normatives domestiques qui peuvent contribuer à une fragmentation du marché.
- Les Etats membres multiplient les frictions fiscales au détriment des entreprises : L'élimination des retenues à la source sur les flux internes à l'UE n'est plus efficace et les redressements en matière de prix de transfert se multiplient. Il en résulte une double imposition des entreprises au sein de l'Union.
- Les économies des 27 continuent de diverger, du fait de politiques structurelles et budgétaires insuffisamment coordonnées malgré l'exercice du semestre européen.

Propositions

- De nouvelles initiatives en matière d'harmonisation et /ou de reconnaissance mutuelle en matière de réglementations techniques et de procédures administratives sont nécessaires.
- La Commission devrait par ailleurs relancer les procédures d'infraction à l'encontre des barrières à la circulation des biens et des services, notamment en se dotant d'un « responsable en chef de la mise en œuvre » sur le modèle du poste créé au sein de la DG Commerce.
- Les 27 doivent procéder à une revue globale des législations européennes pour identifier les domaines dans lesquels les compétences des régulateurs nationaux peuvent être réduites à des mesures d'exécution ou, en cas de maintien de leurs compétences normatives, un mécanisme de recours efficace permettrait de réduire les distorsions de concurrence.
- Les Etats membres devraient observer un moratoire sur l'adoption de nouvelles réglementations lorsque des propositions de textes européennes dans les mêmes domaines sont annoncées ou en cours d'adoption pour se focaliser a posteriori sur la transposition de ces mesures
- Il faut soit supprimer les retenues à la source appliqués aux flux intra-européens en droit domestique soit prévoir une procédure d'exonération amont simple et efficace de celles-ci, en allant au-delà des dispositions de la proposition de directive Faster.
- La Commission doit par ailleurs proposer l'harmonisation de l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés en reprenant celle déjà définie dans le cadre de la directive Pilier 2 (directive 2022/2523 du 14 décembre 2022) et la possibilité de consolider les résultats générés dans les différents pays de l'Union.
- Les risques de doubles impositions en matière de prix de transfert, doivent être éliminés soit en imposant une méthodologie unique du prix de marché, soit en renforçant la procédure de règlement des différends entre Etats membres
- Les procédures du semestre européen doivent être renforcées en incluant un examen par les pairs (« peer-review ») et des conclusions du Conseil « compétitivité » sur les progrès individuel des Etats membres dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques en matière de réformes structurelles et de convergence macro-économique.

Le sursaut intérieur

□ ■ □ Préservation de l'autonomie des entreprises

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

Un nombre croissant de législations ou initiatives européennes tendent à empiéter sur l'autonomie des entreprises, notamment en matière de gouvernance, de production ou de choix de leurs investissements, ex :

- Intervention du législateur dans les choix technologiques et les spécifications techniques ou la stratégie climatique individuelle des entreprises (cf plans climatiques de la directive CS3D)
- Réglementations trop prescriptives et/ou trop détaillées au mépris de la subsidiarité et de proportionnalité
- Immixtion dans les relations entre entreprises et leurs conseils d'administration (CRMA) ;
- Prise en compte insuffisante de la notion de groupe au profit des entités légales (CS3D, directive « lanceur d'alerte ») ;
- Proposition de suivi des investissements des entreprises de l'UE dans les pays tiers (« investissements sortants ») avec le recueil d'informations potentiellement stratégiques.

Propositions

- La Commission et le législateur européen doivent davantage s'en remettre au dialogue social européen pour élaboration des normes relatives au travail ou la sécurité sociale en capitalisant sur la déclaration de Val Duchesse du 24 janvier 2024 adoptée sous présidence belge.
- La Commission doit davantage recourir à des instruments de *soft law* comme des lignes directrices ou des recommandations à l'attention des Etats membres ou des entreprises plutôt que de proposer des normes juridiquement contraignantes.
- Les législations européennes doivent reconnaître et tirer les conséquences juridiques du rôle essentiel des sociétés-mères dans la définition de la stratégie des entités légales appartenant au même groupe
- Les législations sectorielles de l'UE, notamment en matière de transition écologique ou numérique, doivent observer un principe de neutralité technologique à la fois pour préserver l'autonomie de choix industriel des entreprises et prendre en compte la rapidité et les incertitudes liées au progrès technologique.

Le sursaut intérieur

□ □ ■ Réduction des charges administratives

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

Les entreprises ont été confrontées, au cours de la dernière mandature, à un accroissement notable des charges administratives imposées aux entreprises du fait des normes européennes, notamment en matière de reporting, ex :

- Règlement SFDR et règlement taxonomie dans le domaine de la finance durable ;
- Directives CSRD et CS3D dans le domaine de la RSE ;
- Révision de la directive ETS et règlement CBAM dans le domaine de la lutte contre le changement climatique ;
- Directive IED dans le domaine de la politique environnementale ;
- Propositions de directives Faster, Unshell, BEFIT dans le domaine de la fiscalité ;
- Règlement sur l'IA, règlement sur la cyberrésilience dans le domaine du numérique ;
- Règlement Subventions étrangères dans le domaine de la politique de concurrence etc...

Propositions

- La Commission doit procéder, lors des études d'impact, à une analyse des obligations directes et indirectes susceptibles d'être imposées aux entreprises du fait des textes en cours d'élaboration et les minimiser ab initio.
- La Commission et le législateur européen doivent d'abord fixer les exigences imposées à l'économie réelle avant de déduire celles imposées au secteur financier, notamment en matière de finance durable, pour éviter les incohérences entre les deux niveaux de législation et le surcroît de charge administrative qui en découle.
- La Commission et le législateur européen doivent rechercher une convergence avec des standards internationaux lorsqu'ils préexistent, notamment pour éviter la mise en œuvre simultanée de multiples standards de reporting. Dans les domaines dans lesquels les standards internationaux n'existent pas encore, l'effort doit porter sur la capacité de l'UE à influencer le contenu des normes internationales en devenir plutôt que d'adopter systématiquement des standards unilatéraux (cf. le rebond extérieur).
- La Commission doit accroître l'objectif de réduction des charges de reporting au-delà de -25% et garantir sa mise en œuvre concrète avant la première moitié du mandat : réexamen du stock de textes à l'aune d'un « competitiveness check », évaluation des effets croisés, suppression des déclarations inutiles et des doublons.
- Il faut assurer une meilleure coordination entre les institutions et les autorités européennes (BCE, EBA, EIOPA) pour éviter la multiplication des exigences d'information

Le sursaut extérieur

Renforcer la position externe de l'UE et sa résilience face aux pays tiers

3. Faisons de l'UE un acteur central du nouvel ordre économique international

■ □ □ Politique commerciale en synergie avec la stratégie industrielle et géopolitique de l'UE

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- La politique commerciale s'est longtemps préoccupée d'accroître les exportations de l'UE sans être coordonnée avec la politique industrielle interne ou externe de l'UE.
- La sécurisation des approvisionnements notamment en matières premières critiques requiert des achats dans les pays tiers et des investissements lourds dans les pays qui détiennent ces ressources et ces achats ou des investissements peuvent être remis en cause par des politiques de contrôle des exportations, de nationalisation ou de discrimination à l'encontre des investissements/investisseurs étrangers
- La mise en œuvre de la stratégie de diversification des chaînes de valeurs peut buter sur une insuffisante libéralisation des flux commerciaux avec les pays susceptibles de constituer une alternative à la Chine (ex : l'Inde ou les pays de l'ASEAN)
- Les entreprises se heurtent encore à de nombreux obstacles tarifaires et non-tarifaires sur des marchés extérieurs de débouchés (pays du Mercosur, Inde, Indonésie etc)
- Les tensions géopolitiques sont susceptibles d'éloigner de l'UE des pays qui ont par ailleurs vocation à être des alliés et des partenaires commerciaux.
- La confrontation entre les Etats-Unis et la Chine et nos objectifs de stratégies industrielles peuvent exposer les entreprises à des mesures de représailles commerciales

Propositions

- Il faut poursuivre une meilleure intégration de la politique commerciale et la stratégie industrielle de l'UE notamment en (i) sécurisant de l'accès aux intrants indispensables via des réductions tarifaires et des engagements contre le contrôle des exportations en généralisant le modèle des chapitres « énergie et matières premières » de certains accords de libre-échange (ii) accentuant la complémentarité avec les partenariats industriels et « matières premières critiques » de la politique industrielle et (iii) en visant une cohérence entre les mesures de défense commerciale et les orientations de cette stratégie industrielle
- En complément des accords de commerce proprement, l'UE doit relancer la négociation d'accords d'investissement incluant des règles sur l'accès au marché et la protection des investissements pour sécuriser les intérêts industriels de l'UE dans les pays tiers, et notamment les prises de participation dans des projets-clés des chaînes de valeurs stratégiques.
- La politique commerciale doit viser la conclusion d'accords commerciaux ouvrant les marchés des émergents et garantissant la diversification des fournisseurs des entreprises de l'UE.
- En complément des critères purement économiques, les 27 doivent prendre en compte la dimension géopolitique des accords de commerce, notamment pour contrebalancer l'influence des puissances en rivalité systémique en Asie, Afrique et Amérique latine notamment en lien avec la création de réseaux mondiaux d'infrastructures (cf infra).
- L'UE doit mieux piloter sa relation commerciale la Chine et, le cas échéant, avec les Etats-Unis, en hiérarchisant ses priorités économiques et géostratégiques, notamment en affirmant ses intérêts stratégiques sur le plan industriel sans générer des tensions commerciales disproportionnées.

Le sursaut extérieur

□ ■ □ Priorité aux réseaux mondiaux d'infrastructures physiques et numériques

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- L'UE et d'autres pays du G7 (Etats-Unis, Japon) ont enfin réagi au développement des Nouvelles Routes de la Soie chinoises mais, en ce qui concerne l'UE, les projets des *Global Gateways* sont trop dispersés et encore insuffisamment focalisés sur les infrastructures physiques et numériques ou l'accès aux matières premières.
- Par ailleurs, ces projets n'assurent pas en l'état un accès systématique des entreprises de l'UE aux travaux de construction ou aux infrastructures une fois réalisées.

Propositions

- La politique des Global Gateways doit mieux se distinguer de l'aide au développement en se concentrant sur les besoins de projection internationale de l'économie européenne (infrastructures physiques et numériques, matières premières critiques) et en priorisant un nombre plus réduit de projets
- Pour contrebalancer le monopole de droit ou de fait que les Nouvelles routes de la Soie chinoises accordent aux entreprises chinoises dans la réalisation des projets, leur exploitation et leur utilisation, l'UE doit négocier avec les pays bénéficiaires des clauses garantissant un traitement équitable sinon prioritaire des entreprises de l'UE dans les appels d'offre et un droit permanent d'accès aux infrastructures concernées.

□ □ ■ Une diplomatie européenne plus affirmée sur les enjeux mondiaux et techniques

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- L'UE a la taille critique pour peser sur l'adoption de certaines normes techniques stratégiques internationales mais n'exerce pas encore une influence suffisante dans les instances de normalisation privées (ISO) ou publiques. Les Etats-Unis ou la Chine y sont en revanche très actifs.
- Les entreprises européennes sont de plus en plus confrontées aux pratiques fiscales protectionnistes des Etats tiers (contournement des conventions fiscales, suspension unilatérale, revendication d'une part de plus en plus importante du profit des entreprises européennes au détriment des recettes fiscales des pays européens).
- Les législations de l'UE avec des effets pour les pays tiers sont parfois mal comprises et/ou engendrent des tensions avec eux.

Propositions

- L'UE doit renforcer sa position de négociation au sein des instances internationales de négociation dans les domaines financiers et économiques, environnementaux et techniques (ex : utilisation du réseau TADEUS de coopération entre administrations nationales et la Commission pour défendre une position commune face aux Etats tiers)
- L'UE doit continuer d'accompagner ses législations unilatérales (RGPD, MACF) par une politique d'engagement avec nos principaux partenaires.

4. Luttons contre les pratiques déloyales de certains Etats tiers et les menaces extérieures pour la sécurité de l'UE

- □ Rétablir un *level playing field* économique, environnemental, social et sanitaire

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Les grandes économies avec lesquelles l'UE est en concurrence recourent de plus en plus à des mesures à l'origine de distorsions de concurrence (subventions, dumping, dumping environnemental, climatique et social, barrières réglementaires etc).
- Les entreprises sont exposées à un risque important de fuites de technologies, dû en partie à des insuffisances ou des atteintes à la propriété intellectuelle (dispositifs excessifs de licences obligatoires ou de régime ad hoc de transferts, lacune en matière de secret des affaires trop difficiles à mettre en œuvre).

Propositions

- L'UE doit continuer à promouvoir des règles de level-playing field à l'OMC et dans les accords de commerce de l'UE (règles sur les subventions industrielles et en matière de services, chapitres « commerce et développement durable », règles sanitaires) sans nuire à la conclusion d'accords nécessaires pour la politique industrielle et de l'UE ou à ses intérêts stratégiques (cf supra)
- Les instruments unilatéraux classiques de level-playing field (défense commerciale) ou des nouveaux outils adoptés récemment par l'UE (règlement « subventions étrangères », règlement « accès aux marchés publics de l'UE », MACF) doivent être mise en œuvre de manière à gagner en poids de négociation sans créer des tensions commerciales excessives
- Les outils de protection de la propriété intellectuelle au sein de l'UE et au plan international (accords TRIPS et chapitres de propriété intellectuelle au sein des accords de libre-échange) doivent être renforcés : ex-facilitation des modalités de recours aux secrets d'affaire par une révision de la directive dédiée et les législations sectorielles concernées (numérique, stratégie industrielle) et l'inclusion de dispositions ad hoc dans les accords de commerce.

Le sursaut extérieur

□ ■ Garantir la sécurité économique et la résilience

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

Les tensions géopolitiques en cours :

- exposent les entreprises à de nouveaux risques de sécurité économique telle que la coercition économique, les sanctions extraterritoriales pris y compris par des pays alliés, les risques « cyber » ou encore la prise de contrôle d'actifs stratégiques par des entreprises étrangères
- peuvent entraîner une remise en cause des partenariats existants avec une grave perturbation des échanges avec les pays concernés.

Propositions

- L'UE doit renforcer certains outils de sécurité économique (révision du règlement sur le filtrage des investissements étrangers entrants et du règlement de blocage de 1996 pour faire face aux mesures extraterritoriales non couvertes par le règlement anti-coercition).
- La Commission doit par ailleurs mettre en œuvre sélectivement certains des instruments existants tel que le nouveau règlement anti-coercition pour asseoir leur crédibilité sans créer des tensions commerciales excessives.
- La politique de sanctions de l'UE doit faire l'objet d'une approche plus intégrée, avec une harmonisation des mesures d'application par les Etats membres via notamment de nouvelles lignes directrices du Conseil et un service de supervision au niveau européen.

L'UE doit se doter d'une doctrine stratégique de résilience en cas d'une dégradation des alliances existantes (ex : en cas de durcissement de la politique commerciale et économique des Etats-Unis et un arrêt de la coopération bilatérale au sein du Conseil de commerce et de technologie

Le sursaut dans la double transition

Prioriser le déploiement des technologies vertes et numériques

5. Faisons primer le déploiement des technologies vertes et numériques sur l'approche strictement normative

■ □ □ Mise en place des infrastructures de l'économie verte et numérique

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- La compétitivité de l'industrie européenne a largement souffert de la hausse des prix de l'énergie depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine qui reste un paramètre essentiel pour faire face à la concurrence des pays tiers.
- La décarbonation globale de l'économie sera difficile sans une gamme complète d'infrastructures hydrogène ou de transports du carbone.
- La décarbonation des déplacements est limitée par une offre ferroviaire insuffisante, des investissements encore restreints dans le développement des carburants aériens alternatifs ou les infrastructures de chargement électrique.
- La concurrence dans le domaine des nouvelles technologies et la modernisation des sites industriels (numérisation et robotisation) requiert des investissements massifs dans les infrastructures de télécommunication de dernière génération (notamment pour la mise en place de l'intelligence artificielle et de l'internet des objets).

Propositions

- L'UE doit adopter un cadre réglementaire et soutenir les investissements en vue de la mise à disposition d'une énergie décarbonée à coût abordable (règles du marché de l'énergie et déploiement des infrastructures du nucléaire, des énergies renouvelables et du transport du carbone)
- L'UE doit mobiliser davantage de fonds dédiés à la RD et au déploiement des transports durables et des infrastructures 6 G.

Le sursaut dans la double transition

□ ■ □ Priorité donnée à la montée en puissance de l'offre des industries vertes

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Le Pacte vert a imposé aux entreprises la mise en œuvre de nombreuses réglementations qui requiert un travail considérable d'adaptation et de transformations technologiques pendant les cinq à dix prochaines années.
- Le Pacte vert a par ailleurs fixé les normes à atteindre, les technologies et le calendrier de mise en conformité avant de vérifier si les entreprises européennes pouvaient développer en temps voulu une offre technologique compétitive.
- A l'inverse, les grands pays avec lesquels nous sommes en concurrence n'hésitent pas à financer d'emblée une large offre de technologies vertes avant ou sans imposer des normes dans le domaine climatique (*Inflation Reduction Act* aux Etats-Unis)

Propositions

- Il faut viser une stabilisation du cadre réglementaire pendant les cinq prochaines années pour permettre aux entreprises d'absorber les législations adoptées entre 2019 et 2024.
- Les différents textes du Pacte vert et du Pacte vert industriel sur le fondement des clauses de révision doivent être revus en se focalisant sur les enjeux de compétitivité (par exemple la prise en compte de la dimension « export » dans le MACF) et le rétablissement de la neutralité technologique.
- Par ailleurs, le législateur et la Commission dans ses mesures d'application (actes délégués, actes d'exécution) doivent prévoir une mise en œuvre plus graduelle des contraintes réglementaires pour permettre une montée en puissance de l'offre des industriels européens, notamment en réajustant de manière réaliste les objectifs de production dans le cadre du CRMA ou du NZIA et les dates d'entrée en vigueur des exigences légales (démantèlement des quotas ETS et acquisition des certificats MACF par exemple).
- Le « test d'offre » à appliquer lors de la révision des contraintes réglementaires doit également porter sur l'existence de modes de financement adéquats

Le sursaut dans la double transition

□ □ ■ Développement des technologies numériques dans l'UE, essor des échanges et réduction des dépendances numériques

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- L'UE accuse un retard certain concernant l'intelligence artificielle ou l'informatique quantique.
- L'exigence d'autonomie numérique ou de protection des données personnelles est centrale mais peut aboutir à des restrictions disproportionnées des flux de données transfrontalières nécessaires au développement international des entreprises et contraire à l'approche par les risques adoptée initialement.
- L'essor des industries et des échanges numériques est par ailleurs entravé par une convergence insuffisante des standards et l'absence de règles internationales d'interopérabilité

Propositions

- Le cadre réglementaire de l'UE doit favoriser d'abord l'innovation dans le secteur numérique, notamment en n'introduisant de nouvelles législations que lorsque des failles de marchés ou des risques avérés pour les consommateurs sont précisément identifiées.
- L'UE doit favoriser la mise en place d'une offre européenne de stockage de données susceptible de garantir le stockage des données sensibles et critiques sur son territoire européen, notamment en cas de tensions géopolitique exacerbées. Cette stratégie d'offre ne doit toutefois pas s'accompagner d'obligations de localisation des données en dehors de ce périmètre critique.
- Les 27 doivent poursuivre le développement des outils autorisant les flux de données entre l'UE et les pays tiers pour permettre les prestations de services numériques transfrontaliers tels que les services de paiement ou les technologies en soutien du développement durable, en donnant la priorité aux pays avec lesquels les relations commerciales sont les plus intenses. La Commission doit donc continuer à négocier les cadres bilatéraux qui constituent la base des décisions d'adéquation pour le transfert de données personnelles dans des pays tiers ainsi que les dispositions sur les flux de données dans les chapitres « commerce numérique » des accords de commerce dans leur nouvelle version.
- Par ailleurs, l'UE doit continuer à œuvrer en faveur de la standardisation internationale dans le domaine des technologies émergentes et les règles de facilitation du commerce numérique international (identité numérique, factures électroniques, paiement électronique etc)

Le sursaut dans la double transition

6. Dotons-nous d'un environnement propice à la double transition

■ □ □ Meilleur financement de la double transition

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Le cadre de financement de la double transition bute à la fois sur l'insuffisance des financements et sur le caractère encore inadapté des instruments spécifiques d'orientation des investissements tels que la taxonomie
- La plateforme européenne sur la finance durable a jusqu'à présent conduit ses travaux sans tenir compte suffisamment des contributions des parties prenantes.

Propositions

- Le règlement de base définissant le cadre de la taxonomie européenne doit être modifié afin de mieux intégrer la transition (améliorer notamment la définition des activités en transition et habilitantes).
- Les entreprises doivent être davantage associées aux travaux de la Plateforme européenne sur la finance durable.
- La taxonomie existante doit être rapidement adaptée pour prendre en compte l'ensemble des chaînes de valeurs des industries vertes, y compris la mise à disposition d'intrants critiques.
- Il faut également améliorer la mise en œuvre de la taxonomie et de ses critères techniques, notamment les conditions d'application du principe « *Do Not Significant Harm* » (DNSH)
- Le principe de matérialité doit être introduit dans la réglementation sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et les indicateurs exigés par SFDR doivent être alignés avec les normes de reporting non financier européennes.

Le sursaut dans la double transition

□ ■ □ Montée en compétence de la population active et dynamisme des marchés du travail

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Le déploiement rapide des technologies vertes et numérique se heurte à l'insuffisante formation de la main d'œuvre à ces nouvelles technologies.
- La mobilité au sein du marché unique de la main d'œuvre qualifiée dans les nouvelles technologies est également insuffisante, notamment du fait du nombre limité des dispositifs de reconnaissance mutuelle.
- La démographie de l'UE réduit le nombre et la diversité des talents disponibles sur les marchés du travail des 27.

Propositions

- L'UE doit continuer à identifier les cadres de référence en matière de compétences dans les technologies vertes et numériques (comme déjà initié dans le cadre du NZIA), lancer des travaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications et mettre en place des schémas de mobilité des personnes en formation (ex : Erasmus apprentis etc)
- Les politiques européennes doivent contribuer à l'attractivité de l'UE pour les profils diversifiés dont ont besoin les secteurs à forte croissance (en négociant par exemple les règles en matière de détachement et de mobilité internationale dans les engagements « service » des accords de commerce)

□ □ ■ Développement d'écosystèmes d'innovation

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Les possibilités juridiques d'expérimentation restent encore limitées et le droit européen a tendance à privilégier le principe de précaution sur l'innovation de rupture (ex : règlement IA).
- L'UE et ses membres ont accumulé un retard sur les dépenses publiques de RD de l'ordre de 30 % à l'égard des Etats-Unis et le retard s'accroît.

Propositions

- Les initiatives technologiques doivent être encouragées, notamment dans le cadre de « bacs à sable réglementaires » beaucoup plus larges que pour le règlement « IA ».
- L'UE doit mobiliser davantage de fonds européens au profit des activités de RD et notamment s'agissant de la phase de pré-commercialisation.
- La Commission doit fournir davantage de clarification sur les possibilités données aux acheteurs publics de passer des contrats en matière de RD sur le fondement des directives « marchés publics ».

Le sursaut institutionnel

Adapter les institutions, les procédures et les politiques européennes pour plus d'efficacité et d'agilité

7. Mettons les institutions, les politiques européennes et le cadre financier européen en ordre de marche

- □ Réforme des institutions et de leurs procédures de décision pour une Union européenne plus efficace avant et après l'élargissement

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

Limites rencontrées dans le déroulement actuel des discussions interinstitutionnelles :

- L'accroissement sans précédent du nombre de textes législatifs en négociation a montré les limites du processus décisionnel actuel et a généré plusieurs dysfonctionnements : discussions raccourcies, cadres devenus trop complexes pour absorber le nombre de textes, manque de transparence.
- Au Parlement européen, les conflits de compétence entre commissions parlementaires pour l'attribution des textes se sont rallongés, notamment sur les textes horizontaux (numérique, RSE...), réduisant d'autant le temps laissé au débat législatif de fond. Les travaux menés en urgence ont eu un impact négatif sur la qualité du travail parlementaire, en limitant les opportunités d'échange et en focalisant les débats principalement entre les rapporteurs et rapporteurs fictifs.
- Au Conseil, les négociations menées à la hâte, sans que les Etats membres n'aient le temps d'analyser en profondeur la complexité des dispositions discutées, ont conduit à l'adoption d'orientations générales parfois faiblement soutenues sur le plan technique.
- Lors des trilogues, le manque de temps pour les consultations intermédiaires et la finalisation des accords politiques lors de réunions techniques, après annonces et communication vers le public, ont parfois conduit à d'ultimes rédactions non identifiées par les colégislateurs et les parties prenantes.
- L'ensemble de ces facteurs ont notamment contribué à une situation jusque-là inédite : une remise en cause record des accords en trilogue, décrédibilisant de facto le processus législatif.

Questions soulevées par l'élargissement :

- L'application mécanique de la règle d'un commissaire par Etat membre dans l'UE élargie et d'une voix par commissaire risque de conduire à un morcellement des portefeuilles et des directions générales et/ou à une architecture trop complexe du futur collège, au détriment de la cohérence des politiques publiques.
- La gouvernance des nombreuses agences et comités de régulation (AEMF, ABE, CEPD etc) encore régie par le principe d'une voix par Etats membres risque d'être entravée.

Propositions

Réformes à portée immédiate

- La procédure d'attribution des textes aux commissions parlementaires compétentes doit être davantage rationalisée, afin d'éviter un nombre excessif de commissions compétentes, et encadrée dans le temps.
- Les présidences du Conseil de l'Union et les services du Conseil doivent garantir aux Etats membres des délais raisonnables de consultation.
- Les trilogues doivent être plus transparents, permettant par exemple l'accès public aux informations relatives à la liste des participants, les calendriers et ordres du jour des trilogues politiques et techniques, et garantir des délais suffisants de consultation entre les réunions.
- Ils ne devraient être conclus que lorsque les négociations politiques et techniques sont définitivement closes : les nombreux exemples récents de points clés finalisés au niveau technique après les derniers échanges politiques ne devraient pas être reproduits.

Réformes en vue de l'élargissement :

- L'organisation du collège et des services de la Commission doit être simplifiée et rationalisée, notamment pour mieux traiter les politiques à caractère transversal.
- Les règles de gouvernance des agences ou des comités de mise en œuvre des textes législatifs doivent être adaptées à une Europe à 30 ou 35, et être calées sur les règles de pondération des voix au Conseil.

Le sursaut institutionnel

- ■ Adaptation des politiques et des finances publiques européennes aux enjeux de compétitivité et à l'impact de l'élargissement

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- L'élargissement peut remettre en cause l'équilibre des politiques distributives et d'investissements de l'UE (PAC, Fonds structurels) au détriment des Etats membres déjà contributeurs nets.
- Le budget régulier de l'UE (CFP) contribue encore peu aux dépenses de compétitivité dont le montant reste inférieur à 10 % (RD 6,5 %, investissements d'avenir 2,6 %, défense 0,2 %, espace 0,8 %) même si le programme Next Generation EU a opéré un certain virage au profit de la transition écologique et numérique.
- Si cette structure reste inchangée au moment de l'élargissement, l'essentiel des dépenses vont être dirigées vers les nouveaux Etats membres sans financer les nouvelles priorités dans l'ensemble de l'UE.

Propositions

- Les politiques sectorielles susceptibles d'être les plus concernées par l'élargissement doivent faire l'objet d'un reformatage préalable. A défaut, l'accès des nouveaux Etats membres au bénéfice des aides prévues doit intervenir graduellement pour minimiser les conséquences pour les agents économiques des autres Etats membres
- La structure du budget européen au titre du cadre financier pluriannuel 2028-2034 devra être rééquilibrée, pour garantir des financements adaptés à une Union élargie et prenant suffisamment en considération les priorités de dépenses de compétitivité et d'avenir, telles que la R&D, les infrastructures physiques et numériques, la défense ou l'espace.

8. Adoptons des normes et des dispositifs d'accompagnement cohérents et efficaces

■ □ Amélioration de la transparence, de la cohérence et de l'efficacité de la norme européenne

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Au cours de la dernière législature, la Commission a continué à présenter des textes aux objectifs contradictoires sinon difficilement conciliables, tels que le renforcement des obligations de reporting allant à l'encontre de la compétitivité européenne ou l'accroissement du devoir de vigilance et sécurisation des chaînes d'approvisionnement.
- Le travail préparatoire de la législation et les négociations simultanées en silo ont pu être critiqués pour avoir généré des incohérences et/ou redondances entre les textes, un exemple étant celui de la notion de plans de transition climatique ou d'investissement durable différente selon les textes.
- La norme européenne en particulier au niveau des actes délégués ou actes d'exécution est également devenue de plus en plus complexe à appliquer, par exemple au regard du paquet finance durable et de certains éléments de la taxonomie.
- Le résultat final des discussions sur les paquets législatifs complexes tels que le Green Deal n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact a posteriori, alors que la plupart des paramètres qui assuraient la cohérence de l'ensemble ont été modifiés.
- Les discussions en trilogie, en particulier, dans les dernières étapes des négociations interinstitutionnelles, manquent de transparence pour les parties prenantes.

Propositions

- La Commission doit garantir une meilleure cohérence en amont des propositions législatives, notamment avec un renforcement du rôle de synthèse, de coordination et surtout d'arbitrage final du secrétariat général/de la présidence de la Commission.
- Les politiques devront être conçues dans un ordre cohérent, en partant des organisations qui portent in fine la contrainte (ex : les « préparateurs » dans le cadre de la finance durable) pour éviter des modifications ex post des cadres adoptés, générant des surcoûts pour les acteurs concernés.
- La procédure d'étude d'impact des textes doit développer les tests de compétitivité à la fois pour l'économie de l'UE dans son ensemble et pour les entreprises, y compris pour les obligations indirectes induites par certaines dispositions (ex : obligations de reporting sur la Commission ou les Etats membres reposant in fine sur les acteurs économiques).
- Le travail de préparation des propositions législatives doit être mieux organisé, en associant toutes les directions générales de la Commission concernées en mode projet dès l'élaboration des études d'impact. Un travail conjoint entre « co-DG », au-delà de la simple consultation interservices existant actuellement, doit être assuré.
- Les trois institutions doivent, à l'issue des discussions législatives et avant l'adoption formelle des textes, vérifier l'impact des compromis obtenus et notamment de la cohérence interne finale des paquets législatifs.
- Le Conseil et le Parlement doivent améliorer les procédures de consultation et d'information des parties prenantes tout au long de la procédure législative et en particulier pendant la phase des trilogues (allongement des délais par exemple).

Le sursaut institutionnel

- Simplification des modalités d'accès aux aides européennes ou aux mécanismes dérogatoires en matière d'aides d'Etat

Difficultés rencontrées sous le précédent mandat

- Les fonds européens aident au développement de projets innovants nécessaires à la double transition, via des programmes comme InvestEU ou le Fonds pour l'innovation. Cependant, les modalités d'accès à ces aides européennes sont actuellement trop complexes et longues, ne permettant pas à l'Union européenne de concurrencer les autres zones géographiques bénéficiant d'outils plus simples et rapides, comme les crédits d'impôts de l'IRA aux Etats-Unis.
- Le bénéfice des subventions européennes est la plupart du temps conditionné à une participation à un appel à projet ou à candidatures, qui engendre la complexité et des délais pour les entreprises.
- L'accès aux dispositifs dérogatoires en matière de contrôle des aides d'Etat demeure cependant très restrictif, administrativement lourds et soumis à des délais d'instruction encore trop longs (ex : PIIEC).

Propositions

- Le législateur européen et la Commission doivent accélérer les travaux de simplification, de rationalisation et de réduction des charges administratives et des délais des mécanismes d'attribution des aides européennes pour se rapprocher de l'efficacité et la rapidité des dispositifs utilisés dans les Etats tiers.
- La mise en œuvre des cadres dérogatoires pour la validation des aides d'Etat, surtout lorsqu'ils ont trait à des priorités de la stratégie industrielle de l'UE, doit être également facilitée et accélérée pour les entreprises utilisatrices.
- Les charges administratives pesant dans le cadre des PIIEC doivent être allégées, dès le stade de la notification, en simplifiant par exemple les obligations de scénarios contrefactuels.
- Un traitement proportionné et rapide des cas d'aides d'Etat ne soulevant pas de problèmes de concurrence doit être assuré.

À propos de l'Afep

L'Afep, fondée en 1982, réunit 117 des plus grandes entreprises françaises, qui représentent 14 % du PIB marchand de la France, emploient 13% des salariés du secteur privé et acquittent 20 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises en France.

Elle a pour mission de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement de l'activité économique et de porter la voix des grandes entreprises françaises auprès des décideurs publics, à Paris et à Bruxelles.

Les grandes entreprises qui la composent emploient 8,5 millions de salariés et sont des acteurs clés de l'économie française, européenne et mondiale dans l'ensemble des secteurs d'activité. Elles sont pleinement impliquées dans la transition écologique et numérique, l'innovation ou encore la recherche de la meilleure gouvernance.

Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé, 75008 Paris, France

+33 1 43 59 65 35

23 rue de la Science, 1040 Bruxelles, Belgique

+32 2 219 90 20

contact@afep.com



AVRIL 2024